

# Association Amies et Amis du Musée EnPaDi

# Statuts

Equité entre les générations – Appel du 1 octobre 2023 pour un musée dédié à l'Enfance, à la Paix et à la Diversité (EnPaDi) dans l'ancien musée de l'horlogerie de Malagnou aux Eaux-Vives (villa Bryn Bella) en ville de Genève.

L'assemblée constitutive des Membres fondateurs de l'association des Amies et Amis du musée EnPaDi a lieu le 16 décembre 2023 dans le café du Muséum d'Histoire Naturelle de Genève, suivie d'un verre de l'amitié dans le parc de la villa Bryn Bella.



Ce document contient les statuts du 16 décembre 2023, adoptés par l'Assemblée constitutive de l'association des Amies et Amis du musée EnPaDi selon le procès-verbal du même jour, l'appel et l'esquisse du projet de musée EnPaDi du 1 octobre 2023 avec annexes.

**Assemblée des Membres fondateurs de l'association "Amies et Amis du Musée EnPaDi" du 16 janvier 2023, 15:00 à 16:30 heures, Muséum d'Histoire naturelle et parc de la Villa Bryn Bella**

**Membres fondateurs :**

Thu-Lang Tran Wasescha

Maria Dolores Vera Carreano, accompagnée d'Alisah

Dina Ionesco

Liliana Ishihata

Elodie Tranchez, accompagnée d'Allia

Michel Veuthey

Romaine Pillonel

Philippe Borgeaud

Oreste Foppiani

Eraste Ndayishimiye, accompagné d'Alain

Rachèle Ogier

Shirin Hatam

Christophe Germann



**Ordre du jour et procès-verbal :**

*1) Introduction et brève présentation.*

Toute/s les Membres fondateurs se présentent brièvement et expriment leurs opinions et visions.

Discussion sur les contenus du musée EnPaDi : enfance, paix et diversité à la lumière de l'équité et de la solidarité entre les générations.

Le point 5) de l'ordre du jour est abordé en partie de manière anticipée et sera poursuivi ultérieurement dans le parc de la villa Bryn Bella (voir point 5) ci-dessous).

*2) Discussion au sujet du projet de statuts (version 04 12 23 envoyée précédemment).*

Christophe Germann explique le contenu du projet de statuts, notamment les articles 1 à 5, 10 et 15 ainsi que la signification du préambule.

## Association des Amies et Amis du Musée EnPaDi

Discussion sur le nom, le but, les organes et les ressources de l'association.

### 3) *Adoption des statuts finalisés selon discussion.*

Les Membres fondateurs adoptent les statuts de l'association à l'unanimité dans la version française (la version anglaise sera établie ultérieurement).

### 4) *Election des présidente/s et vice-présidente/s des trois branches du Comité.*

Les Membres fondateurs élisent Christophe Germann comme premier président de l'association.

Les présidente/s des deux autres branches, les co-présidente/s et les vice-présidente/s seront élues à la prochaine assemblée.

Tous les Membre fondateurs sont élus au Comité de l'association (Midi au Crépuscule).

### 5) *Information sur la motion en cours d'élaboration ; première tempête du cerveau («brainstorming») au sujet des contenus du musée et de leur mise en œuvre en langage muséal ; débat sur le plan d'action pour recruter des membres et feuille de route pour mobiliser les milieux politiques et économiques.*

Continuation de la discussion selon le point 1) ci-dessus, lire sythèse en page 4 ci-dessous.

### 6) *Agenda et date de la prochaine assemblée.*

Une deuxième assemblée aura lieu début 2024, la date sera annoncée en janvier. Discussion sur la feuille de route selon la lettre du 1 octobre 2023.

### 7) *Divers.*

Visite du parc de la Villa Bryn Bella avec photo de groupe des Membres fondateurs et verrée de l'amitié.

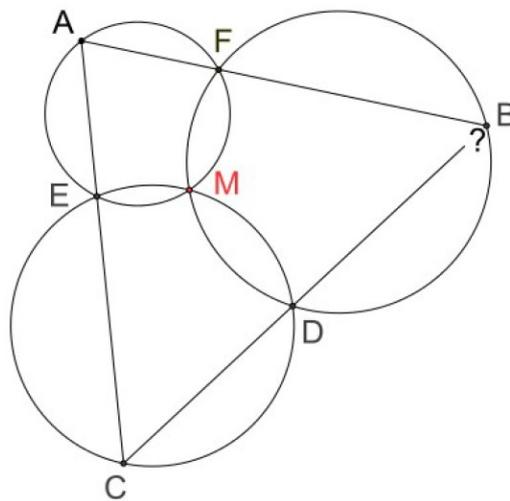
Président : Christophe Germann

Secrétaire : Maria Dolores Vera Carreano

Adresse : [www.germann-avocats.com/en/contact.htm](http://www.germann-avocats.com/en/contact.htm)

L'une des activités principales des membres de l'association des Amies et Amis du musée EnPaDi consiste à fournir des réflexions et pistes utiles pour traduire l'idéal de l'équité et de la solidarité entre générations dans le langage d'un musée dédié à l'enfance, la paix et la diversité.

Les intersections entre enfance, paix et diversité forment un triangle qui peut servir d'orientation pour proposer des contenus concrets à exposer dans le musée EnPaDi. Ces liens triangulaires entre trois concepts relativement abstraits permettent des concrétisations, qui sont à élaborer et à mettre en lumière par les membres de l'Association, afin de contribuer à réaliser l'idéal de l'équité et de la solidarité entre les générations sous la forme du musée EnPaDi.



L'idéal de l'équité et de la solidarité entre les générations est d'une grande actualité aujourd'hui dans le contexte du changement climatique et de ses complexes ramifications culturelles, sociales, politiques et économiques, qui touchent en premier lieu l'enfance, la paix et la diversité.

L'association des Amies et Amis du musée EnPaDi milite pour redonner au public la villa Bryn Bella. Ce petit palais appartenant à la ville de Genève est situé à côté de Muséum d'Histoire naturelle, qui attire de très nombreux visiteurs jeunes et moins jeunes. Une lecture attentive du rapport de la Commission des arts et de la culture du Conseil municipal de la Ville de Genève du 15 août 2022 portant sur la motion M-1375A indique qu'une majeure partie du parcours vers la réalisation du musée EnPaDi dans ce lieu exceptionnel a déjà été défrichée préalablement, cela dans le cadre d'un autre projet de musée, qui a été finalement mis en œuvre à la villa Sarasin dans la commune du Grand-Saconnex :

<https://www.ville-geneve.ch/conseil-municipal/objets-interventions/detail-objet/objet-cm/1375-176e/>

## PRÉAMBULE

### Il est rappelé :

L'Association des Amies et Amis du Musée de l'Enfance, de la Paix et de la Diversité (EnPaDi) soutient l'initiative du 1 octobre 2023 visant à créer et développer dans la villa Bryn Bella de Genève un musée dédié à l'enfance, à la paix et à la diversité pour documenter et promouvoir l'idée de l'équité et de la solidarité entre les générations.

### Un musée de l'enfance

Genève est la ville de Jean-Jacques Rousseau, l'auteur d'«Émile ou De l'éducation», et le lieu des réflexions, de la recherche et de l'enseignement de Jean Piaget, le grand penseur de l'enfance. Nombreux sont les Genevois de naissance ou d'adoption qui se sont illustrés en la matière, en particulier Edouard Claparède, le cofondateur avec Adolphe Ferrière et Pierre Bovet du Bureau international d'éducation (BIE) en 1925, dont la défense de la paix sera l'un des principaux objectifs.

Genève tient une place unique dans l'élaboration et la mise en oeuvre des droits de l'enfant. Elle en est le berceau avec la Déclaration de Genève adoptée par la Société des Nations en 1924. Depuis lors, Genève n'a cessé d'être le centre normatif des droits de l'enfant, devenant le lieu de la rédaction de la Convention relatives aux droits de l'enfant de 1989 et hébergeant trois fois l'an le Comité onusien des droits de l'enfant au Palais Wilson.

La partie du musée EnPaDi vouée à l'enfance pourra servir de vitrine pour présenter l'action de l'UNICEF, l'unité chargée au sein de l'Organisation des Nations Unies (ONU) de défendre les intérêts des enfants dans le monde. L'UNICEF, dont la bureaucratie se trouve à New York, n'a pour le moment aucune présence grand public à Genève, siège de l'ONU. Des expositions thématiques pourront être organisées en collaboration avec

## PREAMBLE

### It is recalled:

The Association of the Friends of the Museum of Childhood, Peace and Diversity (EnPaDi) supports the initiative of 1 October 2023 aimed at creating and developing in the Bryn Bella villa in Geneva a museum dedicated to childhood, peace and diversity to document and promote the idea of equity and solidarity between generations.

### A childhood museum

Geneva is the city of Jean-Jacques Rousseau, the author of "Émile ou De l'éducation", and the place of research and teaching of Jean Piaget, the great thinker of childhood. Many Genevois by birth or adoption have distinguished themselves in this area, in particular Edouard Claparède, the co-founder with Adolphe Ferrière and Pierre Bovet of the International Bureau of Education (IBE) in 1925, whose promotion of peace will be one of the main objectives.

Geneva holds a unique place in the development and implementation of children's rights. It is the cradle with the Geneva Declaration adopted by the League of Nations in 1924. Since then, Geneva has continued to be the normative center for children's rights, becoming the place where the Convention relating to for the Rights of the Child of 1989 and hosting the UN Committee on the Rights of the Child three times a year at the Palais Wilson.

The part of the EnPaDi museum dedicated to childhood can serve as a showcase to present the action of UNICEF, the unit responsible within the United Nations (UN) for defending the interests of children around the world. UNICEF, whose bureaucracy is in New York, currently has no mainstream presence in Geneva, the headquarters of the UN. Thematic exhibitions could be organized

l'UNICEF, par exemple «enfance et migration», «enfance et guerre», «enfance et changement climatique», «enfance et éducation» etc.

in collaboration with UNICEF, for example “childhood and migration”, “childhood and war”, “childhood and climate change”, “childhood and education” etc.

### **Un musée de la paix**

Genève fournit l'un des deux sièges de l'Organisation des Nations Unies. Lors de sa création en 1945, au lendemain d'une seconde guerre mondiale dévastatrice, l'ONU a été dotée par ses membres fondateurs d'un objectif prioritaire: le maintien de la paix et de la sécurité.

### **A peace museum**

Geneva provides one of the two headquarters of the United Nations. When it was created in 1945, following a devastating Second World War, the UN was given by its founding members a priority objective: the maintenance of peace and security.

Genève est une terre d'accueil pour de nombreuses organisations oeuvrant pour la paix et un lieu de prédilection pour accueillir des sommets et rencontres dédiés à développer et négocier celle-ci.

Geneva welcomes many organizations working for peace and is a attractive place to host summits and meetings dedicated to developing and negotiating peace.

La paix est ancrée dans le vécu de la Suisse, qui a su protéger et promouvoir l'unité dans la diversité depuis de nombreuses générations. Notre pays a été épargnée par les guerres civiles, régionales et mondiales depuis la confrontation du Sonderbund de 1847. Un Genevois s'était illustré lors de cet ultime conflit armé, le général Guillaume Henri Dufour, en contribuant à une paix durable après la défaite des cantons séparatistes.

Peace is anchored in the experience of Switzerland, which has been able to protect and promote unity in diversity for many generations. Our country has been spared from civil wars, regional conflicts and world wars since the Sonderbund confrontation of 1847. A Genevois distinguished himself during this armed conflict, General Guillaume Henri Dufour, by contributing to a lasting peace after the defeat of the separatist cantons.

Le musée EnPaDi thématise le mode de vie pacifique en Suisse qui perdure depuis plus de 175 ans comme un modèle de paix dans la diversité à suivre, cela avec une ouverture sur l'expérience de l'intégration européenne depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

The EnPaDi museum will focus on the peaceful way of life in Switzerland which has lasted for more than 175 years as a model of peace in diversity to follow, with an opening to the experience of European integration since the end of the Second World War.

### **Un musée de la diversité**

Le canton de Genève accueille et abrite une population originaire du terroir et du monde entier, qui incarne la diversité humaine par excellence.

### **A museum of diversity**

The canton of Geneva welcomes as homeland a local population and from around the world, that embodies human diversity par excellence.

La commune de Meyrin, pour ne citer qu'un exemple, dispose d'une «Place de la diversité». Ce nom fait référence à la diversité culturelle de la population meyrinoise, environ 130 nationalités

The town of Meyrin, to cite just one example, has a “Diversity Square”. This name refers to the cultural diversity of the Meyrin population, around 130 nationalities represented, coming

représentées, en provenance des cinq continents. Meyrin considère cette diversité comme une richesse et comme le «Coeur de l'identité meyrinoise».

L'idéal de la diversité dans la paix exposée dans le musée prendra pour source l'expérience de Genève, ville cosmopolite par excellence où se côtoient Indiens, Valaisannes, Gens du voyages, Tunisiennes, Kosovars, Haut Savoyards, Italiennes, Sénégalais, Brésiliens, Coréennes, Confédérés du Toggenburg, les employés de organisations internationales, les frontaliers, les Sans-Papiers du monde entier, etc.

Le Conseil administratif de la Ville de Genève a adopté en 2014 une politique municipale en matière de diversité culturelle et de lutte contre le racisme. Celle-ci vise à créer des conditions propices à l'intégration des personnes migrantes et de nationalité étrangère, en œuvrant en particulier à l'ouverture de la société d'accueil, et à lutter contre toute forme de discrimination raciale et basée sur l'origine ethnique, la nationalité, les croyances ou le statut de séjour.

### **Un musée de l'équité et de la solidarité entre les générations**

Le musée EnPaDi aura pour but de diffuser et partager les aspirations à l'équité et à la solidarité entre les générations et leurs diverses réalités. Il s'agit-là d'une source d'inspiration par laquelle Genève et la Suisse pourront enrichir l'Europe et le monde dans une période de l'Histoire de la planète qui s'annonce des plus turbulentes au niveau existentiel.

Quel univers donner à l'enfance en terme de paix et diversité humaine sur une planète où une majeure partie de la population migrera en direction des pôles d'ici la fin du siècle, contrainte par la chaleur, la faim et l'insécurité issue de conflits armés et de catastrophes naturelles ?

L'idée de l'équité et la solidarité entre les générations au niveau international et sa mise en pratique sera au centre de l'attention d'un monde

from five continents. Meyrin considers this diversity as a wealth and as the "Heart of Meyrin's identity".

The ideal of diversity in peace, as exhibited in the museum, will take as its source the experience of Geneva, a cosmopolitan city par excellence where Indians, migrants from Valais, Romani people, Tunisians, Kosovars, Haut Savoyards, Italians, Senegalese, Brazilians, Koreans, Confederates of Toggenburg, employees of international organizations, cross-border workers, undocumented immigrants from around the world, etc., mingle.

In 2014, the Administrative Council of the City of Geneva adopted a municipal policy on cultural diversity and the fight against racism. This policy aims to create conditions conducive to the integration of migrants and people of foreign nationality, by working in particular to open up the host society, and to combat all forms of racial and discrimination based on ethnicity, nationality, beliefs or residence status.

### **A museum on equity and solidarity between generations**

The EnPaDi museum shall aim to disseminate and share the aspirations towards equity and solidarity between generations and their various realities. It is a source of inspiration through which Geneva and Switzerland will be able to enrich Europe and the world in a period in the history of the planet which promises to be one of the most turbulent on an existential level.

What universe should we give to children in terms of peace and human diversity on a planet where a majority of the population will migrate towards the poles by the end of the century, constrained by heat, hunger and insecurity resulting from armed conflicts and natural disasters?

The idea of fairness and solidarity between generations at the international level and its implementation regionally and locally will be at the center of attention in a world more in

plus en mouvement que jamais.

mutation than ever.

Le musée EnPaDi dans la villa Bryn Bella servira ainsi de pont entre la population et les milieux engagés des spécialistes et activistes, de source d'inspiration, d'incitant à adopter un esprit ouvert, critique et responsable, de catalyseur dans la prise de conscience, de mobilisateur à participer à la recherche et à la réalisation de solutions aux défis que posent l'équité et la solidarité entre les générations.

The EnPaDi museum in the villa Bryn Bella will thus serve as a bridge between the population, experts and activists, a source of inspiration, an incentive to adopt an open, critical and responsible mind, a catalyst in raising awareness, a driving force for the mobilization of people to participate in the elaboration and realization of solutions to meet the challenges that equity and solidarity between generations bring about.

### **Le musée EnPaDi au coeur de la Cité**

Les révolutions industrielles ont radicalement bouleversé l'histoire naturelle telle qu'elle est mise en scène dans le Muséum de Genève situé à côté du musée EnPaDi. Ce lieu très populaire de la vulgarisation des sciences de la nature trouvera ainsi dans le musée EnPaDi un complément indispensable pour penser et ressentir le passé, le présent et l'avenir des êtres vivants sur notre planète sous les angles culturel, social, économique, politique et philosophique.

### **The EnPaDi museum in the heart of the City**

The industrial revolutions radically changed natural history as it is presented in the Museum d'histoire naturelle that is located next door to the EnPaDi museum. This attractive place for the popularization of natural sciences will thus find in the EnPaDi Museum an essential complement for thinking and feeling the past, present and future of living beings on our planet from the cultural, social, economic, political and philosophical perspectives.

EnPaDi rappelle phonétiquement «empathie», qui signifie «capacité de s'identifier à autrui dans ce qu'il ressent» selon le dictionnaire Le Robert. Il s'agit-là d'une faculté essentielle pour mettre en œuvre l'idée de l'équité et de la solidarité entre les générations, qui sera le fil rouge du musée EnPaDi.

EnPaDi phonetically recalls "empathy", which means "capacity to identify with others in what they feel" according to the Le Robert dictionary. This is an essential component to implement the idea of equity and solidarity between generations, which will be the common thread of the EnPaDi Museum.

**Sur la base de ces considérations, les membres fondateurs adoptent les statuts de l'Association des Amies et Amis du Musée EnPaDi suivants :**

**On the basis of these considerations, the founding members adopt the following statutes of the Association of Friends of the EnPaDi Museum:**

#### **I. NOM, SIÈGE, BUT, MOYENS ET RESSOURCES**

#### **I. NAME, SEAT, PURPOSE, MEANS AND RESOURCES**

##### **Article 1 NOM ET DURÉE**

##### **Article 1 NAME AND DURATION**

Sous la dénomination de « Association Ami/es du Musée EnPaDi » ou « Association EnPaDi » (ci-après « l'**Association** »), est constituée une association de droit privé au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse (« **CC** »).

An association within the meaning of Articles 60 et seq. of the Swiss Civil Code ("**CC**") is hereby created under the name "Friends of the Museum EnPaDi Association" or "EnPaDi Association" (hereafter, the "**Association**").

Sa durée est indéterminée.

The Association is created for an indefinite period of time.

**Article 2 SIÈGE**

L'Association a son siège dans le canton de Genève.

[L'Association est inscrite au Registre du commerce.]

**Article 2 SEAT**

The Association's seat is in the Canton of Geneva.

[The Association is registered with the Register of commerce].

**Article 3 BUT**

L'Association a pour but :

- de redonner vie à la villa Bryn Bella (ancien musée de l'horlogerie de Genève) en contribuant à créer dans ce beau petit palais un musée dédié à l'enfance, à la paix et à la diversité (EnPaDi) pour documenter et promouvoir l'idée de l'équité et de la solidarité entre les générations ;
- de contribuer à élaborer, développer et promouvoir les visions et contenus du musée EnPaDi envisagés et esquissés dans le préambule ci-dessus ;
- de mobiliser la population et les autorités de Genève et de la Suisse ainsi que la Communauté internationale de Genève à s'engager dans la réalisation du musée EnPaDi et son épanouissement durable.

L'Association n'a pas de but lucratif.

**Article 4 MOYENS**

L'Association peut entreprendre toute activité licite propre à atteindre son but.

En particulier, l'Association pourra entreprendre ce qui suit :

- exprimer publiquement des réflexions et opinions ainsi qu'élaborer et mettre en œuvre des actions utiles à la poursuite du but statutaire de l'Association interprétés dans l'esprit du préambule ;
- mobiliser la population en faveur de la

**Article 3 PURPOSE**

The Association is created to:

- to bring new life to the Villa Bryn Bella (formerly the Geneva watchmaking museum) by helping to create in this beautiful little palace a museum dedicated to childhood, peace and diversity (EnPaDi) to document and promote the idea of fairness and solidarity between generations;
- to contribute to developing, developing and promoting the visions and contents of the EnPaDi museum envisaged and outlined in the preamble above;
- to mobilize the population and authorities of Geneva and Switzerland as well as the international community of Geneva to commit to the creation of the EnPaDi museum and to its lasting development.

The Association has no profit purposes.

**Article 4 MEANS**

The Association may pursue all lawful activities to achieve its purpose.

In particular, the Association may undertake the following:

- publicly express thoughts and opinions as well as develop and implement actions useful in pursuit of the statutory goal of the Association as interpreted in the spirit of the preamble;
- mobilize the population in favor of achieving

réalisation des buts de l'Association, notamment en vue d'initiatives populaires et dans le cadre de ses interactions avec les pouvoirs publics et les acteurs privés intéressés ;

- acquérir et employer des ressources financières et autres actifs utiles à la poursuite du but statutaire non-lucratif de l'Association interprété à la lumière du préambule.

## Article 5 RESSOURCES

Les ressources de l'Association pourront provenir de donations, legs, sponsors, partenariats, subsides publics, cotisations des Membres, revenus générés par les actifs de l'Association, ainsi que toute autre ressource légale.

Toutes les ressources de l'Association devront être affectées exclusivement à la réalisation de son but non-lucratif.

## II. MEMBRES

### Article 6 MEMBRES

Les membres de l'Association (les « **Membres** ») sont des individus ou des personnes morales qui ont un intérêt pour le but et les activités de l'Association et/ou qui souhaitent soutenir ceux-ci.

Si l'Association est tenue de s'inscrire au Registre du commerce, elle tient une liste des membres où sont mentionnés soit le prénom et le nom soit la raison sociale et l'adresse de chaque membre (art. 61a CC). Les informations relatives à chaque membre et les éventuelles pièces justificatives seront conservées pendant cinq ans après la radiation du membre concerné (art. 61a al. 3 CC).

### Article 7 ADHÉSION

Les fondateurs sont les Membres initiaux de l'Association.

Des Membres additionnels peuvent rejoindre l'Association en soumettant une demande écrite au Comité.

the Association's goals, particularly with a view to popular initiatives and within the framework of its interactions with public authorities and interested private actors;

- acquire and use financial resources and other assets useful for the pursuit of the non-profit statutory goal of the Association interpreted in light of the preamble.

## Article 5 RESOURCES

Resources of the Association may come from donations, legacies, sponsorship, partnerships, public subsidies, membership fees, revenues generated by the Association's assets, as well as any other resources authorised by the law.

All resources of the Association shall be used exclusively for its not-for-profit purposes.

## II. MEMBERS

### Article 6 MEMBERS

Members of the Association (the "**Members**") shall consist of individuals or institutions who have an interest in the purpose and the activities of the Association and wish to support them.

Should the Association be required to register with the Register of commerce, it shall keep a list of its members mentioning the name and surname, or the company name, as well as the address of each member (art. 61a CC). The details of each member and any supporting documents shall be retained for five years after the member has been removed from the list (art. 61a para. 3CC).

### Article 7 BEGINNING OF MEMBERSHIP

The founders are the initial Members of the Association.

Additional Members may join the Association by submitting a written application to the Board.

Le Comité revoit les demandes d'adhésion avant de les soumettre à l'Assemblée générale pour approbation.

The Board shall review applications, before submitting them to the General Assembly for approval.

#### **Article 8 FIN DE L'ADHÉSION**

#### **Article 8 END OF MEMBERSHIP**

L'adhésion d'un Membre se termine par :

Membership ceases:

- la démission du Membre adressée au Comité au moins 6 mois avant la fin de l'année civile (art. 70 al. 2 CC) ;
- si le Membre est un individu, au moment de son décès, la qualité de Membre étant inaliénable (art. 70 al. 3 CC) ;
- lors de l'exclusion du Membre sur décision de l'Assemblée générale, sans indication des motifs.

- Upon the resignation of the Member addressed to the Board at least 6 months before the end of the calendar year (art. 70 para. 2 CC);
- Upon death of the Member if such Member is an individual and not the representative of an institution (art. 70 al. 3 CC); or
- By exclusion decided by the General Assembly, without indication of reasons.

Dans tous les cas, la cotisation de l'année en cours reste due par le Membre sortant.

In any case, the fee for the current year remains due by the exiting Member.

Un Membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit à l'avoir social de l'Association.

A resigning or expelled Member has no right to the Association's assets.

#### **Article 9 COTISATIONS**

#### **Article 9 MEMBERSHIP FEES**

L'Assemblée générale décide du principe et du montant des cotisations des Membres.

The General Assembly decides on the principle of membership fees and their amount.

### **III. ORGANISATION ET GOUVERNANCE**

### **III. ORGANISATION AND GOVERNANCE**

#### **Article 10 ORGANES DE L'ASSOCIATION**

#### **Article 10 BODIES OF THE ASSOCIATION**

Les organes de l'association sont :

The bodies of the Association are:

- l'Assemblée générale,
- le Comité de l'Aube à Midi,
- le Comité de Midi au Crépuscule,
- le Comité des Observatrices et Observateurs à voix consultative,
- les Auditeurs Externes, dans la mesure où cela est requis par le droit suisse.

- The General Assembly,
- The Dawn to Midday Committee,
- The Midday to Midnight Committee,
- The Observers' Committee with a consultative voice,
- The External Auditors, insofar as required by Swiss law.

#### IV. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

##### Article 11 PRINCIPES

L'Assemblée générale constitue l'autorité suprême de l'Association au sens des articles 64 et ss. CC.

Elle est composée de tous les Membres.

##### Article 12 POUVOIRS

L'Assemblée générale délègue au Comité les pouvoirs de gérer et de représenter l'Association.

L'Assemblée générale conserve les pouvoirs inaliénables suivants :

- Adoption et modification des Statuts ;
- Nomination, surveillance et révocation des Auditeurs Externes ;
- Approbation des rapports annuels et des comptes (audités) ;
- Admission et exclusion des Membres ;
- Nomination, surveillance, décharge et révocation des membres du Comité ;
- Décision de dissolution ou de fusion de l'Association ; et
- Gestion de toutes les affaires qui ne sont pas du ressort d'autres organes.

##### Article 13 RÉUNIONS

Assemblée générale ordinaire. L'Assemblée générale ordinaire se tient au moins une fois par an.

Assemblée générale extraordinaire. Des Assemblées générales extraordinaires peuvent être

#### IV. THE GENERAL ASSEMBLY

##### Article 11 PRINCIPLES

The General Assembly is the supreme authority of the Association within the meaning of article 64 et seq. CC.

It is composed of all the Members.

##### Article 12 POWERS

The General Assembly delegates to the Board the power to administer and represent the Association.

The General Assembly remains with the following inalienable powers:

- Adoption and amendment of the present Statutes;
- Nomination, surveillance and revocation of the External Auditors;
- Approval of annual reports and audited accounts;
- Admission and exclusion of Members;
- Nomination, surveillance, discharge and revocation of Board members;
- Decision on the dissolution or merger of the Association; and
- Management of all matters that are not the responsibility of other bodies.

##### Article 13 MEETINGS

Ordinary meeting of the General Assembly. The Ordinary meeting of the General Assembly shall be held at least once a year.

Extraordinary meeting of the General Assembly. Extraordinary meetings of the

tenues à la demande du Comité ou d'au moins 20 pour cent des Membres, conformément à l'article 64 al. 3 CC.

Convocation. Le Comité convoque les réunions de l'Assemblée générale un mois à l'avance. L'ordre du jour des réunions doit être transmis avec les convocations. Les convocations peuvent être envoyées par courrier ou e-mail.

Quorum. L'Assemblée générale est valablement constituée si au moins un tiers des membres sont présents.

Présidence. Le/la Président.e et en son absence le/la Vice-Président.e (tels que définis à l'article 17 ci-après), présidera les réunions de l'Assemblée générale.

Modes de réunion. Les réunions peuvent se tenir (i) en présentiel, en Suisse ou à l'étranger, (ii) par visio-conférence, ou (iii) de manière hybride (combinaison de présentiel et de visio-conférence), pour autant que toutes les conditions de tenue d'une assemblée générale en présentiel soient réunies.

Représentant indépendant. La nomination d'un représentant indépendant n'est pas nécessaire pour les réunions ayant lieu en Suisse, de manière virtuelle ou de manière hybride. Pour les réunions ayant lieu à l'étranger, la désignation d'un représentant indépendant est nécessaire, à moins que l'ensemble des membres y renoncent.

#### Article 14 DÉCISIONS ET DROITS DE VOTE

Droit de vote. Tous les Membres ont un droit de vote égal au sein de l'Assemblée générale.

Procuration. Les Membres peuvent être représentés par une procuration accordée à un tiers.

Mode. Les votes ont lieu à main levée ou par un moyen électronique. À la demande d'un cinquième des Membres au moins, ils peuvent avoir lieu à bulletin secret.

General Assembly may be called by the Board or at the request of at least 20 percent of all Members, in accordance with article 64 para. 3 CC.

Convocation. The Board shall convene the meetings of the General Assembly with a one-month notice. The agenda of the meetings must be sent with the invitations. The invitations may be sent by post or by e-mail.

Quorum. The General Assembly is validly instituted if at least [one third] of the members are present.

The Chair. The Chair, and in his/her absence the Deputy Chair (as defined in article 17 below), shall chair the meetings of the General Assembly.

Meeting modes. Meetings can be held either (i) onsite, whether in Switzerland or abroad, (ii) by visio conference, or (iii) in a hybrid manner (mix of onsite and visio conference), provided that all requirements for onsite general assembly meetings are fulfilled.

Independent representative. The appointment of an independent representative is not necessary for meetings taking place in Switzerland, online or in a hybrid form. For meetings taking place abroad, an independent representative shall be appointed, unless all members agree to waive this condition.

#### Article 14 DECISION MAKING AND VOTING RIGHTS

Voting rights. Each Member shall have an equal voting right at the General Assembly.

Power of attorney. Members may vote in person or by proxy.

Process. Voting takes place by a show of hands or through an electronic voting process. Upon request of at least [one-fifth] of the Members, voting may take place by secret ballot.

Majorités. Les décisions de l'Assemblée générale sont prises à la majorité des votes exprimés (y compris ceux votant par l'intermédiaire d'une procuration), pour autant que les présents Statuts ne prévoient pas une majorité différente.

Décision circulaire. Les propositions auxquelles tous les Membres ont adhéré par écrit (y compris par email) équivalent à des décisions de l'Assemblée générale, conformément à l'article 66 al. 2 CC.

Conflit d'intérêt. Conformément à l'article 68 CC, un Membre ne peut voter pour les décisions relatives à une affaire ou un procès de l'Association, lorsque lui-même, son conjoint ou ses parents ou alliés en ligne directe sont partie en cause.

Procès-verbaux. Les réunions de l'Assemblée générale et ses décisions sont retranscrites dans des procès-verbaux.

## V. LE COMITÉ

### Article 15 PRINCIPES

Rôle et pouvoirs. Le «Comité Aube à Midi» et le «Comité Midi au Crépuscule» constituent l'organe exécutif de l'Association («Comité»). Il a le droit et le devoir de gérer les affaires de l'Association et de la représenter en conformité des Statuts (Art. 69 CC). Le Comité doit notamment, prendre toute mesure utile pour atteindre le but de l'Association, veiller à l'application correcte des présents Statuts et d'autres éventuels règlements internes, administrer les biens, actifs et ressources de l'Association, tenir la comptabilité, engager et superviser un.e directeur.ice, si nécessaire, et convoquer et organiser l'Assemblée générale.

Le Comité des Observatrices et Observateurs est constitué de membres de l'Association qui sont particulièrement intéressés aux activités de celles-ci («Comité Obs»). Les membres du Comité Obs ont voix consultative dans le cadre des délibérations et des prises de décision du Comité.

Bénévolat. Les membres du Comité agissent bénévolement et ne peuvent prétendre qu'à l'indemnisation de leurs frais effectifs et de leurs

Majority of votes. All decisions shall require a simple majority of all votes expressed (including votes by proxy), insofar as the present Statutes do not provide for a different majority.

Decisions by circular letter. Proposals to which all Members have adhered in writing (including by e-mails) are equivalent to decisions taken by the General Assembly, in accordance with article 66 para. 2 CC.

Conflict of interest. In accordance with article 68 CC, a Member may not vote for decisions relating to a matter or a legal proceeding regarding the Association where he or she, his or her spouse, parents or relatives in direct line are a party to the matter.

Minutes. The meetings of the General Assembly and its decisions are recorded in the minutes.

## V. THE BOARD

### Article 15 PRINCIPLES

Role and powers. The "Dawn to Midday" Board and the "Noon to Midnight Board" constitute the executive body of the Association ("Board"). It has the right and duty to manage the affairs of the Association and to represent it in accordance with the Statutes (Art. 69 CC). The Board must in particular take all useful measures to achieve the aim of the Association, ensure the correct application of these Statutes and other possible internal regulations, administer the property, assets and resources of the Association, keep the accounts, hire and supervise the director, if necessary, and convene and organize the General Assembly.

The Observers' Board is made up of members of the Association who are particularly interested in its activities ("Observers' Board"). The members of the Observers' Board have a consultative voice in the deliberations and decision-making of the Committee.

Pro-bono. Board members shall act on a pro-bono basis, with the exception of reimbursement of their effective costs and

frais de déplacement. D'éventuels jetons de présence ne peuvent excéder ceux versés pour des commissions officielles de l'Etat de Genève. Pour les activités qui excèdent le cadre usuel de la fonction, chaque membre du comité peut recevoir un dédommagement approprié. Les employé.es rémunéré.es de l'Association ne peuvent siéger au Comité qu'avec une voix consultative.

travel expenses. Potential attendance fees may not exceed those paid for official commissions of the Canton of Geneva. For activities that exceed the usual scope of the function, each Board member may receive appropriate compensation. Paid employees of the Association may only sit on the Board in an advisory capacity.

#### **Article 16 NOMINATION DU COMITÉ**

Le Comité initial est élu par les membres fondateurs.

Après cela, les nouveaux membres du Comité sont élus par l'Assemblée générale.

Le Comité élit des membres du Comité Obs.

#### **Article 16 APPOINTMENT OF THE BOARD**

The initial Board members are appointed by the founders.

After that, the new members of the Board are appointed by the General Assembly.

The Board elects members of the Obs Board.

#### **Article 17 COMPOSITION**

Le Comité se compose d'au moins 6 et d'au maximum 30 membres, à savoir de 15 membres au plus pour le Comité «Aube à Midi» et de 15 membres au plus du Comité «Midi au Crépuscule».

Le Comité désigne en son sein le/la Président.e, le/la Vice-Président.e, ainsi que toute autre fonction qu'il jugera utile.

Au moins un membre du Comité, avec pouvoir de signature individuelle, ou deux membres avec pouvoir de signature collective, doit/doivent être résident.e.s en Suisse et avoir accès à la liste des membres (art. 69 al. 2 CC).

Le nombre des membres du Comité Obs est limité à 30.

#### **Article 17 COMPOSITION**

The Board is made up of at least 6 and a maximum of 30 members, i.e. a maximum of 15 members for the "Dawn to Midi" Board and a maximum of 15 members for the "Noon to Dusk" Board.

The Board designates amongst its members, a Chair, a Deputy Chair as well as any other function as it may deem necessary.

At least one member of the Board with individual signatory powers, or two members of the Board with collective signatory powers, must be domiciled in Switzerland and have access to the list of members (art. 69 para 2 CC).

The number of members of the Obs Board is limited to 30.

#### **Article 18 DURÉE DU MANDAT**

Les membres du Comité sont nommés pour des mandats de [deux] ans, renouvelables [~~quatre fois~~].

#### **Article 19 RÉVOCATION ET DÉMISSION**

Révocation. Le mandat d'un membre du Comité

#### **Article 18 TERM**

The Board members are appointed for a [two] year term, renewable [~~four times~~].

#### **Article 19 REMOVAL AND RESIGNATION**

Removal. Board members may be removed

peut être révoqué par l'Assemblée générale, en particulier s'il ou elle a violé ses obligations à l'encontre de l'Association ou s'il ou elle n'est pas en mesure d'exercer correctement ses fonctions.

Démission. Les membres du Comité peuvent démissionner en tout temps en soumettant une déclaration écrite au/à la Président.e du Comité, précisant la date à laquelle leur démission prendra effet.

Vacance en cours de mandat. En cas de révocation ou de démission en cours de mandat, le Comité peut nommer un membre remplaçant par cooptation, jusqu'à la prochaine Assemblée générale.

## Article 20 DÉLÉGATION ET REPRÉSENTATION

Délégation. Le Comité est autorisé à déléguer certaines de ses tâches à un ou plusieurs de ses membres y compris à des sous-comités, à des tiers qu'il mandate ou à des employé.es qu'il engage.

Règlement. Le Comité adopte un règlement qui détaille le champs d'application et les modalités de la représentation. Ce règlement lie les membres du Comité.

Représentation. Le Comité désigne les personnes habilitées à représenter et à engager l'Association.

## Article 21 RÉUNIONS

Réunion. Le Comité se réunit aussi souvent que nécessaire, mais au moins [deux] fois par an.

Mode. Les membres du Comité peuvent valablement participer à une réunion du Comité et prendre des décisions en personne, par vidéo ou conférence téléphonique ou par tout autre moyen décidé par le Comité. Les réunions en personne peuvent avoir lieu en Suisse ou à l'étranger.

Convocation. Le/la Président.e du Comité convoque les réunions du Comité au moins quinze jours à l'avance. Si des circonstances urgentes le justifient, le/la Président.e peut convoquer une

by the General Assembly for just cause, in particular if the Board member has violated his/her obligations towards the Association or if the Board member is not in a position to exercise his/her functions correctly.

Resignation. Board members may resign at any time by submitting a written declaration to the Chair, specifying when the resignation shall take effect.

Vacancy during the term of office. In the event of dismissal or resignation during the term of office, the Board may appoint a replacement member by co-optation, until the next meeting of the General Assembly.

## Article 20 DELEGATION AND REPRESENTATION

Delegation. The Board is entitled to delegate certain of its tasks to one or more of the Board members, including to Board sub-committees, to third parties, or to hired employees.

Regulations. The Board adopts a regulation which details the scope and terms of representation. These regulations bind the members of the Board.

Representation. The Board designates the individuals who are authorized to represent and bind the Association.

## Article 21 BOARD MEETINGS

Meetings. The Board shall meet as often as required, but at least [twice] per year.

Process. Board members may validly participate in a meeting of the Board in person, by video or telephone conference or any other means decided by the Board. In-person meetings can take place in Switzerland or abroad.

Convocation. The Chair of the Board shall convene Board meetings at least [fifteen] days in advance. The Chair may convene the Board with [three] days' advance notice,

réunion extraordinaire avec un préavis de [trois] jours. where justified by urgent circumstances.

## Article 22 PRISE DE DÉCISION

Voix et Majorités. Chaque membre du Comité dispose d'une voix. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents, pour autant que les présents Statuts de l'Association ne prévoient pas d'autre majorités. En cas d'égalité des voix, le/la Président.e dispose d'une voix prépondérante.

Décisions circulaires. Les décisions du Comité peuvent aussi valablement être prises par voie de circulaire, y compris par email.

Délibérations. Le Comité des moins jeunes et le Comité des plus jeunes peuvent délibérer en chambres à part au préalable. Les décisions du Comité sont prises sur la base des voix individuelles, les membres du Comité Obs étant entendus au préalable.

Procès-verbaux. Les réunions du Comité et ses décisions sont retranscrites dans des procès-verbaux.

## VI. DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

### Article 23 SECRÉTARIAT

Le Comité peut établir un secrétariat et/ou nommer un.e directeur.rice afin de gérer les affaires courantes de l'Association.

### Article 24 ORGANE DE RÉVISION

Organe obligatoire. Dans la mesure où cela est requis par le droit suisse, l'Assemblée générale nomme un organe de révision externe et indépendant (auditeur) chargé (i) de vérifier les comptes annuels de l'Association et de soumettre un rapport détaillé à l'Assemblée générale et (ii) de s'assurer que les règles statutaires de l'Association (Statuts et règlements internes) soient respectées.

## Article 22 DECISION MAKING

Votes and majority. Each Board member shall have one vote. Decisions are taken by a simple majority of all votes expressed, as long as the present Statutes or other internal regulations of the Association do not provide for a different majority. In case of a tie, the Chair shall have a casting vote.

Decisions by circular letter. Decisions may also validly be taken by written resolution, including by email.

Deliberations. The Younger Board and the Younger Board may deliberate in separate rooms beforehand. The decisions of the Board are taken on the basis of individual votes, the members of the Obs Board being heard beforehand

Minutes. Board meetings and decisions will be recorded in the minutes of the Board.

## VI. MISCELLANEOUS AND FINAL PROVISIONS

### Article 23 SECRETARIAT

The Board may create a secretariat and/or appoint a Director to manage the day-to-day affairs of the Association.

### Article 24 EXTERNAL AUDITORS

Compulsory body. To the extent required by Swiss law, the General Assembly shall appoint the independent External Auditor in charge of (i) verifying the annual accounts of the Association and to submit a detailed report to the General Assembly and (ii) to ensure that the statutory rules of the Association (Statutes and internal regulations) are respected.

Organe facultatif. L'Association qui n'est pas soumise à l'obligation de nommer un organe de révision externe peut néanmoins décider de nommer un (ou plusieurs) vérificateur(s) des comptes, indépendant(s) du Comité, qui devra/devront établir un rapport à l'attention de l'Assemblée générale.

Optional body. The Association, which is not subject to the obligation to appoint an External Auditor, may nevertheless decide to appoint one (or more) External Auditor(s), who would prepare a report to the General Assembly's attention.

#### **Article 25 COMPTABILITÉ**

Comptes. Le Comité établit les comptes pour chaque année comptable, tel que cela est requis par le droit applicable.

Exercice. L'exercice comptable débute le 1<sup>er</sup> janvier et prend fin le 31 décembre de chaque année.

#### **Article 25 BOOKKEEPING**

Accounts. The Board must prepare for each financial year accounts as required by the applicable laws.

Fiscal year. The fiscal year begins on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

#### **Article 26 RESPONSABILITÉ**

L'Association répond seule de ses dettes, qui sont garanties par sa fortune sociale. Les Membres n'ont aucune responsabilité personnelle pour les dettes de l'Association.

#### **Article 26 LIABILITY**

The Association is solely liable for its debts and obligations, which are guaranteed by its assets, to the exclusion of all individual responsibility of its Members.

#### **Article 27 DISSOLUTION**

La dissolution de l'Association ne peut être décidée qu'à un vote à la majorité des deux-tiers de tous les Membres.

Dans ce cas, le Comité procède à la liquidation de l'Association.

Les actifs de l'Association serviront en premier lieu à l'extinction de ses dettes.

Le reliquat sera versé à une institution à but non-lucratif poursuivant un but d'intérêt public analogue à celui de l'association et bénéficiant de l'exonération de l'impôt.

En aucun cas, les biens ne pourront retourner aux fondateurs physiques ou aux membres, ni être utilisés à leur profit en tout ou partie et de quelque manière que ce soit.

#### **Article 27 DISSOLUTION**

The Association may only be dissolved by a [two-third (2/3)] majority vote of all Members.

In such a case, the Board shall proceed with the liquidation of the Association.

The assets of the Association shall first serve to pay its creditors.

Remaining assets will be entirely assigned to a non-profit entity, which pursues similar public interest purposes and which is tax exempted.

In no event may the assets of the Association be returned to its founding members or Members, nor should they use some or all of the assets for their own benefit in any way.

**La version française, originale, fait foi.<sup>1</sup>**

**The original French version shall prevail.<sup>2</sup>**

Lieu et date de l'Assemblée constituante :

Place and date of the constituent meeting of the Association:

Genève, 16 décembre 2023

Geneva, 16 December 2023

Christophe Germann

Maria Dolores Vera Carreano

---

Président de l'assemblée constitutive

---

Secrétaire de l'assemblée constitutive

---

<sup>1</sup> Ces statuts sont basés sur le modèle de CAGI qui inclut le commentaire suivant : «Le présent modèle de statuts d'association est destiné à toute entité à but non-lucratif souhaitant s'installer à Genève ou dans ses environs, et se constituer sous la forme d'une association de droit suisse. Le droit suisse, en particulier le Code civil, offre une grande flexibilité et autonomie décisionnelle en matière de droit des associations, ce qui permet une grande latitude lors de la rédaction de statuts. Le présent modèle a été pensé pour servir de base à tous types d'associations, qu'elles soient grandes ou petites, locales ou internationales. Mais il serait erroné, et contraire à l'esprit de l'association, de penser que ce modèle peut être utilisé sans être adapté. Il convient donc de considérer ce modèle comme une base à partir de laquelle chaque association doit développer ses propres principes et les inclure dans ses statuts. Les éléments figurant entre crochets [...] sont des suggestions qui peuvent être adaptées en fonction des besoins de l'association. Ce modèle de statuts tient compte des modifications législatives en vigueur au 1er janvier 2023, notamment les modifications du droit des sociétés et le renforcement de l'obligation d'inscription au Registre du commerce, lequel prévoit à présent que doit aussi s'enregistrer « toute association qui, à titre principal, collecte ou distribue directement ou indirectement des fonds à l'étranger à des fins caritatives, religieuses, culturelles, éducatives ou sociales » (des exceptions peuvent s'appliquer).»

<sup>2</sup> These articles of incorporation are based on the CAGI model that includes the following commentary: «The present template statutes of an association are intended for any non-profit entity wishing to establish itself in Geneva or in the surrounding area in the form of an association under Swiss law. Swiss law, particularly the Swiss Civil Code, offers great flexibility and decision-making autonomy in the field of the law of associations, which allows a great latitude when drafting statutes. These template statutes have been designed to serve as a basis for all types of associations, whether large or small, international or local. However, it would be wrong and contrary to the spirit of the association to consider using the present template without customising it. Therefore, this model should be considered as a basis on which each association should develop its own principles, and include them in its statutes. The items in the square brackets [...] are suggestions, which may be adapted in function of the association's needs. The present statutes take into consideration the legislative updates, in force on 1st January 2023, in particular the amendments of Company law et the new requirements for registration with the Register of commerce, which now foresees that shall also be registered associations which "primarily collects or distributes assets abroad, directly or indirectly, that are intended for charitable, religious, cultural, educational or social purposes" (exceptions may apply).»

**Annexe : Lettre de Christophe Germann du 1 octobre 2023**

**Par courriers simples et courriels :**

Conseil municipal de la Ville de  
Genève

Exécutifs cantonal et communaux de  
Genève

A qui est intéressé/e

Genève, 1 octobre 2023

**Equité entre les générations :**

**Appel pour un musée dédié à l'Enfance, à la Paix et à la Diversité (EnPaDi)  
dans l'ancien musée de l'horlogerie de Malagnou aux Eaux-Vives (villa Bryn  
Bella)**

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des arts et de la  
culture du Conseil municipal,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal et du Grand  
Conseil de Genève,

Monsieur le Maire Gomez, Messieurs les Conseillers d'État Hodgers et  
Apothéloz,

La lecture du rapport de la Commission des arts et de la culture du Conseil municipal  
de la Ville de Genève du 15 août 2022 portant sur la motion M-1375 A et intitulé  
«*Pour un Musée de la bande dessinée à la place de l'ancien Musée de l'horlogerie*»  
m'a procuré beaucoup de satisfaction :

<https://www.ville-geneve.ch/conseil-municipal/objets-interventions/detail-objet/objet-cm/1375-176e/>

Ce rapport témoigne d'un travail de grande qualité, rigueur et persévérance, mené avec un engagement admirable sous la présidence constructive et efficace de Madame Michèle Rouillet. Je suis heureux que le monde genevois de la bande dessinée ait enfin trouvé un musée à la villa Sarasin dans la commune du Grand-Saconnex grâce à l'ouverture d'esprit des responsables politiques concernés de la culture et au financement du canton.

Ce projet de longue haleine étant maintenant pleinement réalisé, je vous propose aujourd'hui de reprendre mon idée de 2014 visant à rendre l'ancien musée de l'horlogerie à Malagnou, la villa Bryn Bella, au public (voir lettre du 27 juin 2014 en annexe).

### **Un musée EnPaDi pour redonner vie à la villa Bryn Bella de Malagnou**

Je reviens à vous avec une nouvelle initiative pour mener à bien le projet de redonner vie à la villa Bryn Bella : Créer dans ce beau petit palais un musée dédié à l'enfance, à la paix et à la diversité (EnPaDi) pour documenter et promouvoir l'idée de l'équité et de la solidarité entre les générations.

#### *Enfance*

Genève est la ville de Jean-Jacques Rousseau, l'auteur d'«*Émile ou De l'éducation*», et le lieu des réflexions, de la recherche et de l'enseignement de Jean Piaget, le grand penseur de l'enfance. Nombreux sont les Genevois de naissance ou d'adoption qui se sont illustrés en la matière, en particulier Edouard Claparède, le cofondateur avec Adolphe Ferrière et Pierre Bovet du Bureau international d'éducation (BIE) en 1925, dont la défense de la paix sera l'un des principaux objectifs. Cette organisation est devenue partie intégrante de l'UNESCO en 1969 en qualité de centre international en matière d'éducation comparée :

<https://www.ibe.unesco.org/fr> et

<http://www.unige.ch/fapse/centenaire/personnes.html>

### *Paix*

Genève fournit l'un des deux sièges de l'Organisation des Nations Unies. Lors de sa création en 1945, au lendemain d'une seconde guerre mondiale dévastatrice, l'ONU a été dotée par ses membres fondateurs d'un objectif prioritaire : le maintien de la paix et de la sécurité :

<https://www.un.org/fr/our-work/maintain-international-peace-and-security>

### *Diversité*

Le canton de Genève accueille et abrite une population originaire du terroir et du monde entier, qui incarne la diversité humaine par excellence.

La commune de Meyrin, pour ne citer qu'un exemple, dispose d'une «*Place de la diversité*». Ce nom fait référence à la diversité culturelle de la population meyrinoise, environ 130 nationalités représentées, en provenance des cinq continents. Meyrin considère cette diversité comme une richesse et comme le «*Coeur de l'identité meyrinoise*» :

<https://noms-geographiques.app.ge.ch/voie/geneve/place-de-la-diversite>

Genève est ainsi prédestinée à héberger le musée de l'EnPaDi, dont j'esquisserai les grandes lignes ci-dessous.

Le meilleur contenant pour les contenus liés à l'enfance, la paix et la diversité se trouve aujourd'hui à la villa Bryn Bella, désormais à nouveau à disposition, bijou architectural à ramener aujourd'hui à sa vocation première : redevenir un musée au bénéfice de la population.

La proximité avec le Muséum d'histoire naturelle (2 minutes à pied) assurera à ce lieu destiné à la culture une grande fréquentation dès son ouverture. Le petit parc devant le palais pourra abriter des ateliers et événements en lien avec les expositions tout au long de l'année. La beauté de l'architecture et la valeur historique de la villa Bryn Bella seront à nouveau accessibles aux habitants et touristes. Ainsi,

une terre fertile en friche renaîtra après une hibernation, qui n'a que trop duré, en un lieu culturel situé au coeur d'un voisinage de musées («cluster») rayonnant ; lire la brochure «*Sentier culturel Tranchée*» de la ville de Genève :

<https://www.geneve.ch/fr/faire-geneve/promenades/sentiers-culturels/sentier-tranchees>

Habitant des Eaux-Vives et voisin immédiat de cet endroit exceptionnel depuis plus de 20 années, j'aspire à contribuer à la renaissance de ce palais et son jardin. Je suis certain que les Genevois et leurs élus nous suivront dans cette voie.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Christophe Germann

Annexes : Esquisse du musée de l'Enfance, de la Paix et de la Diversité (EnPaDi) dans l'ancien musée de l'horlogerie de Malagnou aux Eaux-Vives (villa Bryn Bella)

Lettre du 27 juin 2014

# Équité entre les générations

**Esquisse d'un musée dédié à  
l'Enfance, à la Paix et à la Diversité**

## EnPaDi

**dans l'ancien musée de l'horlogerie de  
Malagnou aux Eaux-Vives (villa Bryn Bella)  
en ville de Genève**

Bref rappel historique, avec un groupe d'amis j'avais proposé par lettre du 27 juin 2014 ci-jointe, adressée aux parlements et exécutifs du Canton et de la Ville de Genève, de réaffecter la villa Bryn Bella, qui hébergeait jusqu'en 2003 l'ancien musée de l'horlogerie, en un musée de la bande dessinée susceptible d'attirer une grande foule, cela notamment par sa proximité avec le Muséum d'histoire naturelle de Malagnou et les synergies qui en découlent (sujets d'exposition pour public jeune accompagné de parents).

Dans cette optique, j'avais publié par la suite dans le Courrier du 26 mars 2016 un article à ce sujet intitulé "*Miser sur la diversité culturelle des lieux d'exposition*" :

*"Au-delà d'une histoire de sous, de goûts et de couleurs, il est aujourd'hui utile de rappeler qu'il existe à Genève et dans son voisinage une grande diversité d'espaces propices à l'exposition d'œuvres de l'art et de l'histoire, que ces mêmes autorités gardent toutefois en friche. Ainsi, l'ancien musée de l'horlogerie à Malagnou n'est plus accessible au public depuis de nombreuses années. Il a été fermé définitivement après avoir été dévalisé à deux reprises, plus aucun assureur ne voulant assumer les risques de vol. Ce beau petit palais abrite maintenant les bureaux des fonctionnaires de la «promotion culturelle» de la Ville de Genève...*

*L'immeuble en question est en relativement bon état, entouré d'un joli parc et situé à proximité du Muséum d'histoire naturelle, qui est un grand pôle d'attraction, notamment pour les enfants et leurs familles. Dans le meilleur des mondes possibles, l'ancien musée de l'horlogerie devrait retrouver sa vocation de lieu d'exposition et de rencontres culturelles. (...) Il coulerait ainsi de source de redonner vie au «château de Moulinsart» sur Malagnou. Cela requiert toutefois de repenser l'emploi et la gestion du parc immobilier de la ville de Genève de manière futée."*

A relire en entier :

<https://lecourrier.ch/2016/03/23/miser-sur-la-diversite-culturelle-des-lieux-dexposition/>

Après avoir pris connaissance de la présente esquisse du musée EnPaDi, je vous suggère de relire attentivement le rapport de la Commission des arts et de la culture du Conseil municipal de la Ville de Genève du 15 août 2022 intitulé «*Pour un Musée de la bande dessinée à la place de l'ancien Musée de l'horlogerie*» portant sur la motion M-1375 A, déposée en 2018 en réaction à nos interventions initiales :

<https://www.ville-geneve.ch/conseil-municipal/objets-interventions/detail-objet/objet-cm/1375-176e/>

Sur la base de ce rapport, il n'y a au jour d'aujourd'hui plus qu'un petit pas à faire afin d'aboutir au grand saut pour les Genevois et leurs hôtes du monde entier.

La réalisation de l'idée du musée EnPaDi peut bâtir sur ce rapport «clé en main» quant à la nécessité et à la faisabilité d'une réouverture de la villa Bryn Bella au public.

En effet, grâce à l'excellence des travaux effectués par la Commission des arts et de la culture en réponse à la motion «*Pour un Musée de la bande dessinée à la place de l'ancien Musée de l'horlogerie*», nous pouvons aujourd'hui éviter de réinventer la roue.

Je suis en train de mobiliser un collectif qui sera constitué de personnes susceptibles de contribuer à la réouverture de ce lieu unique en faveur de l'ensemble de la population fondée sur cette esquisse (association Musée EnPaDi).

EnPaDi rappelle phonétiquement «*empathie*», qui signifie «*capacité de s'identifier à autrui dans ce qu'il ressent*» selon le dictionnaire Le Robert. Il s'agit-là d'une faculté essentielle pour mettre en œuvre l'idée de l'équité et de la solidarité entre les générations, qui sera le fil rouge du musée EnPaDi.

### **Musée de l'enfance (assise universelle)**

Le sujet de l'enfance, qui est intimement lié à la promotion de la paix et de la diversité, est de portée universelle.

Chaque pays du monde, soit 195 nations, pourrait être invité à tour de rôle par le musée EnPaDi pour y exposer l'enfance vécue et représentée sur son territoire au passé et présent avec sa vision de l'avenir.

Le musée EnPaDi pourrait héberger une exposition permanente sur les oeuvres de Rousseau, Piaget, Claparède, Ferrière, Bovet et autres esprits lumineux de Genève sur l'enfance et l'éducation afin d'inspirer la réflexion sur l'enfance dans le temps et l'espace.

Comme le rappelle l'ouvrage de Jean Zermatten, *30 ans de droits de l'enfant*, 2019, Genève tient une place unique dans l'élaboration et la mise en œuvre des droits de l'enfant. Elle en est le berceau avec la Déclaration de Genève adoptée par la Société des Nations en 1924. Depuis lors, Genève n'a cessé d'être le centre normatif des droits de l'enfant, devenant le lieu de la rédaction de la Convention relatives aux droits de l'enfant de 1989 et hébergeant trois fois l'an le Comité onusien des droits de l'enfant au Palais Wilson, lire

<https://www.unige.ch/lejournel/numeros/journal155/article-point-fort-2/>

et

<https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-child>

L'Université de Genève dispose d'un Centre interfacultaire en droits de l'enfant (CIDE). A travers ses activités de recherche, d'enseignement et de services à la cité, le CIDE cherche à mieux comprendre les questions qui touchent l'enfance en tant que groupe social et l'enfant en tant qu'acteur social et sujet de droits :

<https://www.unige.ch/cide/fr/>

La partie du musée EnPaDi vouée à l'enfance pourrait également servir de vitrine pour présenter l'action de l'UNICEF, l'unité chargée au sein de l'Organisation des Nations Unies (ONU) de défendre les intérêts des enfants dans le monde. L'UNICEF, dont la bureaucratie se trouve à New York, n'a pour le moment aucune présence grand public à Genève, siège de l'ONU. Des expositions thématiques pourraient être organisées en collaboration avec l'UNICEF, par exemple «*enfance et migration*», «*enfance et guerre*», «*enfance et changement climatique*», «*enfance et éducation*» etc., voir

<https://www.unicef.org/fr/ce-que-nous-faisons>

### **Musée de la paix (assise nationale et régionale)**

Le thème de la paix au sein du musée EnPaDi pourrait être axé sur l'expérience de la Suisse, notre pays ayant été épargné par les guerres civiles, régionales et mondiales depuis la confrontation du Sonderbund de 1847. Un Genevois s'était illustré lors de cet ultime conflit armé, le général Guillaume Henri Dufour, en contribuant à une paix durable après la défaite des cantons séparatistes, voir

<https://blog.nationalmuseum.ch/fr/2019/08/la-guerre-du-sonderbund/>

Une exposition permanente pourrait aborder la gouvernance axée sur l'esprit de modération du général Dufour dans les moments de crises majeures pour assurer une pacification des Suisses qui perdure à ce jour. A noter que Dufour, avant d'entamer une carrière brillante d'ingénieur, de cartographe et d'officier, avait choisi d'étudier la chirurgie et s'était engagé brièvement dans un hôpital militaire. Cette

expérience aurait marqué le soldat, qui deviendra l'un des co-fondateurs de la Croix Rouge Internationale avec Henri Dunant.

Genève est une terre d'accueil pour de nombreuses organisations oeuvrant pour la paix et un lieu de prédilection pour accueillir des sommets et rencontres dédiés à développer et négocier celle-ci.

Des expositions temporaires pourraient thématiser les divers plans de paix de l'histoire de la Suisse, de l'Europe et du monde, notamment les périodes de l'après-Sonderbund, de la «Reconstruction» après la guerre civile américaine, le traité de Versailles et sa faillite, le succès du plan Marshall et de la déclaration de Schumann etc.

Les contenus muséaux pourraient focaliser sur le lien entre paix et diversité, un de mes sujets de recherche académique, lire l'article «*Menschliche Vielfalt im Lichte der Friedensförderung - Cosmopolis unter einem Schleier des Unwissens um Gruppenzugehörigkeit*», dans ARCHIVES FOR PHILOSOPHY OF LAW AND SOCIAL PHILOSOPHY 2/2015, à télécharger à la section «Publications» du site

<http://diversitystudy.eu/>

Je prévois de publier une monographie à ce sujet en 2024 dont le ténor est «*pas de paix durable sans diversité et pas de diversité durable sans paix*».

A rappeler dans ce contexte la devise de l'Union européenne, «*unis dans la diversité*».

Le sujet de la paix serait ancré dans le vécu helvétique, qui a su protéger et promouvoir la diversité depuis plusieurs générations. Le musée EnPaDi thématisera le mode de vie suisse depuis 1847 comme un modèle de paix dans la diversité à suivre, cela avec une ouverture sur l'expérience de l'intégration européenne depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

## **Musée de la diversité (assise locale)**

Le thème de la diversité humaine pourrait faire l'objet d'expositions temporaires ou d'évènements animée par les diverses communautés nationales, culturelles, ethniques, religieuses etc. vivant à Genève.

Une exposition permanente pourrait être dédiée à la diversité résultant des flux migratoires causés par le changement climatique : comment vivre à Genève et en Suisse dans un monde qui surchauffe, ce qui rendra une grande partie de la planète invivable dans un avenir de plus en plus proche ? - A la quête de réponses à cette question, le musée EnPaDi pourra stimuler la réflexion sur les liens entre diversité et paix, la mise en rapport de ces deux éléments constituant une approche originale et innovatrice au niveau théorique et pratique. Sous cet angle, les défis de l'intégration et de l'inclusion, qui se posent à chaque génération, pourront être explorés sous les regards de l'enfance de hier, d'aujourd'hui et de demain.

Le sujet de la diversité prendra pour source l'expérience de Genève, ville cosmopolite où se côtoient Indiens, Valaisannes, Gens du voyages, Tunisiennes, Kosovars, Haut Savoyards, Italiennes, Sénégalais, Brésiliens, Coréennes, Confédérés du Toggenburg, les employées de organisations internationales, les Sans-Papiers du monde entier, les frontaliers, etc.

Le Conseil administratif de la Ville de Genève a adopté en 2014 une politique municipale en matière de diversité culturelle et de lutte contre le racisme. Celle-ci vise à créer des conditions propices à l'intégration des personnes migrantes et de nationalité étrangère, en œuvrant en particulier à l'ouverture de la société d'accueil, et à lutter contre toute forme de discrimination raciale et basée sur l'origine ethnique, la nationalité, les croyances ou le statut de séjour :

<https://www.geneve.ch/fr/actualites/dossiers-information/geneve-ville-diversite>

Notre pays a mis en œuvre l'idéal d'une paix rendue durable par la protection et la promotion de la diversité humaine depuis plus de 175 ans. Chacune et chacun à Genève et en Suisse, qui lira ces lignes, pourra confirmer que son identité personnelle est inspirée et renforcée par cette paix et diversité dont jouit la collectivité. Le musée EnPaDi aura pour but de diffuser et partager cette réalité. Il s'agit-là d'un vécu et modèle à suivre par lequel Genève et la Suisse pourront enrichir l'Europe et le monde dans une période de l'Histoire de la planète qui s'annonce des plus turbulentes au niveau existentiel.

Le musée EnPaDi pourra ainsi mettre en valeur la synergie des expériences individuelles et collectives vécues à Genève (modèle de diversité), en Suisse et en Europe (modèles de paix) ainsi que dans monde (aspiration à la paix dans la diversité).

### **Maison de l'équité et solidarité entre les générations**

Les trois grands thèmes du musée EnPaDi auraient en commun l'équité entre les générations, un leitmotiv étudié notamment par l'éminente chercheuse américaine Edith Weiss, lire «*Climate Change, Intergenerational Equity, and International Law*» :

<https://scholarship.law.georgetown.edu/facpub/1625/>

Quel univers donner à l'enfance en terme de paix et diversité humaine sur une planète où une majeure partie de la population migrera en direction des pôles d'ici la fin du siècle, contrainte par la chaleur, la faim et l'insécurité issue de conflits armés et de catastrophes naturelles ?

L'idée de l'équité et la solidarité entre les générations au niveau international et sa mise en pratique sera au centre de l'attention d'un monde en mouvement, tel que prédit par les observations et analyses de la journaliste scientifique Gaia Vince, autrice de «*Nomad Century : How to Survive the Climate Upheaval*» :

<https://www.bbc.com/afrique/monde-63677322>

Sujet de grande actualité, les concepts d'équité et solidarité entre générations seront thématiques et débattus sous les angles politiques et juridiques dans une procédure actuellement en cours initiée par six jeunes contre 32 pays, lire Selin Girit, *Climate change: Six young people take 32 countries to court*, BBC, 27 septembre 2023 :

<https://www.bbc.com/news/world-europe-66923590>

Il s'agit-là d'une des nombreuses actions judiciaires visant à responsabiliser les pouvoirs publics en place dans la lutte contre le changement climatique en faveur des générations contemporaines et futures. Elle fait écho au procès des Aînés du

Climat contre la Confédération devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH), voir

<https://ainees-climat.ch/>

La Fondation pour Genève a publié en 2022 le rapport «*La Genève internationale et l'urgence climatique*» de Michel Jarraud, Secrétaire général émérite de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), qui propose un bref état des lieux des principaux acteurs et activités de la Genève internationale, Il ébauche le rôle et la responsabilité que celle-ci pourrait assumer par rapport à la lutte contre le changement climatique au niveau international :

<https://www.fondationpourgeneve.ch/publication-la-geneve-internationale-et-lurgence-climatique/>

A relever que ce rapport sur l'état des lieux de la Genève Internationale constate à juste titre (page 23) que les questions liées à l'éthique et à l'équité sont «*des dimensions peu ou insuffisamment prises en compte dans les diverses facettes de la lutte contre les changements climatiques. Pour ce qui est de l'équité, il s'agit d'équité entre pays, entre classes sociales, mais aussi entre générations.*»

Le musée EnPaDi servirait ainsi de pont entre la population et les milieux engagés des spécialistes et activistes, de source d'inspiration, d'incitant à adopter un esprit ouvert, critique et responsable, de catalyseur dans la prise de conscience, de mobilisateur à participer à la recherche et à la réalisation de solutions aux défis qui se posent.

Les révolutions industrielles ont radicalement bouleversé l'histoire naturelle telle qu'elle est mise en scène dans le Muséum de Genève. Ce lieu très populaire de la vulgarisation des sciences de la nature trouvera ainsi dans le musée EnPaDi un complément indispensable pour penser et ressentir le passé, le présent et l'avenir des êtres vivants sur notre planète sous les angles culturel, social, économique, politique et philosophique.

## **Un musée désirable et faisable à coût raisonnable à la villa Bryn Bella**

Le musée EnPaDi, à mettre en œuvre de manière créative et dynamique, ne subira pas le risque de se faire voler ses valeurs comme l'ancien musée de l'horlogerie devenu «inassurable» au pays des assureurs... Au contraire, la vocation d'un tel musée sera de donner ce qu'il contiendra à tout le monde – la connaissance et le savoir n'ont pas besoin d'être assurés autrement que par la conscience individuelle et collective – relire à ce sujet :

<https://www.letemps.ch/suisse/lorsque-lhistoire-horlogere-genevoise-sevanouit>

Une extension du musée EnPaDi dans le parc de la villa Bryn Bella pourrait accueillir des expositions temporaires, des pavillons d'informations, des ateliers et séminaires thématiques. Elle pourrait ainsi servir de forum pour la population, les associations et les groupements oeuvrant pour l'enfance, la paix, la diversité et l'équité entre les générations. Ces rencontres et échanges, événements et animations, présentations de livres et films ou spectacles des marionnettes de Genève pourraient avoir lieu en plein air dans le jardin ou être abrités dans des constructions éphémères en bois et toiles, qui seraient inspirées des expositions et concours organisés par le Festival des Cabanes à Annecy et dans la Villa Médici à Rome, voir :

<https://www.villamedici.it/fr/festival-cabanes-2023/>

et

<https://lefestivaldescabanes.com/fr/>

Finalement, il s'agira de clarifier dans quelle mesures les ateliers d'artisanat appartenant à la Ville de Genève et situés dans le voisinage de la villa Bryn Bella pourraient fournir des locaux supplémentaires au musée EnPaDi.

Le musée EnPaDi pourrait profiter des nouvelles technologies numériques pour la présentation et l'archivage des contenus et rechercher des collaborations locales, notamment avec l'École supérieure des Beaux-Arts et de la Haute école d'Arts

appliqués (HEAD) de Genève, en particulier pour la communication visuelle, le design d'espace ou le cinéma (films documentaires sur les événements).

Pour les contenus tributaires de la participation des diverses communautés, le musée EnPaDi pourrait faire œuvre de pionnier en élaborant des formats d'expositions «*fai da te*», qui permettraient à tout un chacun d'apprendre et d'utiliser un langage muséal (idée du "*brico-musée*" ou du musée amateur imaginé et composé par le public en parallèle au musée conçu par des professionnels).

Voilà bientôt dix ans écoulés depuis le début de l'initiative visant à la renaissance de la belle villa Bryn Bella en un lieu culturel.

Je vous propose aujourd'hui d'enfanter dans les neuf mois prochains le musée EnPaDi pour pouvoir célébrer l'anniversaire rond de la lettre du 27 juin 2014 en annexe.

Je vous invite à joindre vos forces avec conviction pour que l'idée du musée EnPaDi se réalise dans ce délai symbolique.

Pour ma part, j'exerce la profession d'avocat à Genève et de professeur adjoint en droit international public à l'université américaine Webster (Geneva Campus) où je donne actuellement un cours en droit international de l'environnement dans le cadre du *Master Migration, Climate Change and the Environment – MAMCE*). Depuis 2018, je dirige également un programme de recherche et d'enseignement à Webster University intitulé IRILAI (International Relations and International Law related to Artificial Intelligence cf. [www.irilai.net](http://www.irilai.net)) avec une attention particulière donnée aux développements européens et mondiaux en la matière. Je suis l'auteur notamment d'une thèse de doctorat intitulée «*Diversité culturelle et libre-échange à la lumière du cinéma*» (Helbing / Bruylant 2008). Pour plus de détails, voir ma liste de publications :

<https://webster.ch/academics/faculty/profiles/germann.ph>

J'ai également réalisé divers films d'art et d'essai, en particulier le «*Film Capitalisme*» (plus de 3'000'000 de vues sur youtube) et «*Colza Klo*» dans le cadre du mouvement de cinéma romand «*doegmeli*», à revoir : <https://www.dailymotion.com/video/xu2sdl> (version originale avec sous-titres allemands).

Je me tiens à votre disposition pour aller de l'avant dans ce projet. Je vous invite cordialement à enrichir cette esquisse d'un musée EnPaDi à la villa Bryn Bella par vos commentaires, idées et propositions. J'appelle en particulier les représentantes et représentants du peuple de la Ville et du Canton de Genève à élaborer et promouvoir une nouvelle motion dans ce sens et à lui donner la suite désirable.

Genève, 1 octobre 2023

Christophe Germann

Contact : [info@germann-avocats.com](mailto:info@germann-avocats.com)

**Ebauche d'une feuille de route  
pour le musée EnPaDi**

Octobre à fin décembre 2023 :

Constitution de l'association des ami/es du musée EnPaDi et dépôt de la motion «*Pour un Musée de l'Enfance, de la Paix et de la Diversité – EnPaDi – à la place de l'ancien Musée de l'horlogerie dans la villa Bryn Bella à Malagnou*» ; mobilisation et consultation de la population et des spécialistes.

De janvier à fin mars 2024 :

Auditions des experts et concernés ; établissement d'un budget et plan de financement (argent propre) ; réflexions sur la structure juridique (fondation de droit public), de l'organisation (collaboration entre le canton et les communes genevoises) et de la gestion (mise au concours d'une direction compétente et dynamique).

D'avril au 27 juin 2024 :

Naissance du musée EnPaDi par l'ouverture des portes de la villa Bryn Bella (sans bélier), festivités et médiatisation.

Annexe :

CHRISTOPHE GERMANN

1208 GENÈVE

**Monsieur François Longchamp**  
**Président du Conseil d'Etat de Genève**  
Présidence du Conseil d'Etat  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2  
Case postale 3964  
1211 Genève 3

**Monsieur Sami Kanaan**  
**Maire de Genève**  
Département de la culture et du sport  
Route de Malagnou 19  
1208 Genève

**Monsieur Antoine Droin**  
**Président du Grand Conseil de Genève**  
Secrétariat général du Grand Conseil  
Case Postale 3970  
1211 Genève 3

**Monsieur Olivier Baud**  
**Président du Conseil municipal de Genève**  
Secrétariat du Conseil municipal  
Rue de la Croix-Rouge 4  
1204 Genève

Genève, le 27 juin 2014

**Un nouveau musée pour Genève, capitale de la bande dessinée**

Chers Messieurs,

L'ancien musée de l'horlogerie à Malagnou n'est plus accessible au public depuis maintenant de nombreuses années. Il a été fermé après avoir été dévalisé à deux reprises. Depuis ces vols, plus aucun assureur ne veut assumer les risques en question, raison pour laquelle ce beau petit palais abrite aujourd'hui les bureaux des fonctionnaires de la « promotion culturelle » de la Ville de Genève.

L'immeuble en question est en relativement bon état, entouré d'un joli parc et situé à proximité du Muséum d'histoire naturelle, qui est un grand pôle d'attraction pour enfants et adultes. Cet ancien musée est donc prédestiné à retrouver sa vocation de lieu d'exposition et de rencontres culturelles.

Genève est la ville de Rodolphe Toepffer et des grands talents de la bande dessinée qui lui ont succédé.

La bande dessinée francophone jouit non seulement d'une impressionnante popularité, mais représente aussi une admirable mise en œuvre de la diversité culturelle. Alors que le cinéma et la musique souffrent de la force de frappe commerciale des industries du divertissement d'outre-Atlantique, la bande dessinée francophone résiste avec bonheur à la culture unique imposée par le diktat du marketing.

C'est là un précieux acquis à préserver et à promouvoir afin que la créativité des auteurs et la curiosité des amateurs de cet art puissent continuer à s'épanouir, aujourd'hui et demain.

Il coule ainsi de source de redonner vie au « château de Moulinsart » sur Malagnou.

Les soussignés invitent donc les élue/s de Genève à contribuer à porter et réaliser l'idée d'un musée de la bande dessinée au cœur de Genève, cela en collaboration avec les artistes, éditeurs, diffuseurs, collectionneurs et lecteurs intéressés.

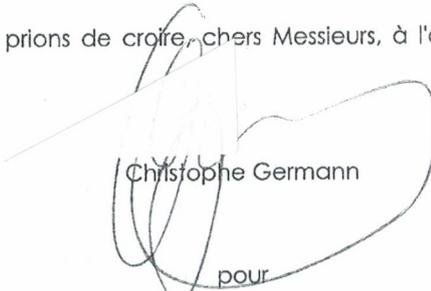
Ce nouveau musée de la bande dessinée attirera sans nul doute dès le premier jour de son ouverture une grande foule de jeunes et de moins jeunes grâce au voisinage qu'il partage avec le populaire Muséum d'histoire naturelle (effet de « cluster »).

Vous trouverez ci-joint un argumentaire, rédigé par Zep et Philippe Duvanel, à l'appui de ce projet, qui pourrait servir de base à sa concrétisation. Celle-ci ne manquera pas de contribuer au rayonnement de Genève comme capitale de la bande dessinée.

Nous vous sommes reconnaissants de bien vouloir faire suivre cette lettre et son annexe aux élue/s de la ville et du canton de Genève qui sont susceptibles d'être intéressés par notre idée.

Nous nous tenons très volontiers à disposition pour discuter avec vous de vive voix de cette initiative.

Dans l'intervalle, nous vous prions de croire, chers Messieurs, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Christophe Germann

pour

Zep (Philippe Chappuis)

Philippe Duvanel

Carmen Valeria Fernandes

Daniel Künzi

**Annexes : - mentionnées**

VERSION 06 02 2014

## Projet d'un musée de la bande dessinée à Genève



Autoportrait de Rodolphe Töpffer

**Musée** (myze) n.m. - XIIIe "académie d'art chez les Anciens", *latin*: museum; *grec*: mouseïon *MOD* Etablissement dans lequel sont rassemblées et classées des collections d'objets présentant un intérêt historique, technique, scientifique, artistique, en vue de leur conservation et de leur présentation au public.